DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_228

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération durant le marché de Noël de SCIONZIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison du marché de Noël de SCIONZIER, le stationnement sera interdit sur le Parking de la Résidence, la Place des Anciens d'AFN (devant la Boulangerie Grand) et le Parking de la Salle des Fêtes à compter du **Lundi 30 Novembre 2026** et jusqu'au **Vendredi 11 Décembre 2026.**

ARTICLE 2: La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

A Scionzier, le 22/10/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

MAIRIE DE SCIONZIER (Haute-Savoie)